

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 12 juin 2018

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 12 juin, a examiné un avant-projet de loi du pays ; arrêté deux projets de loi du pays ; arrêté deux projets de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 23 arrêtés et examiné 13 dossiers d'étrangers.**

### **1. Avant-projet de loi du pays**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relative au remboursement des taxes à l'importation figurant dans les stocks des entreprises au moment de la mise en œuvre du régime définitif de la taxe générale sur la consommation (TGC). L'objectif est d'éviter l'augmentation des prix qui résulterait d'une superposition de l'ancienne fiscalité avec la TGC, qui s'appliquera dès le 1<sup>er</sup> octobre 2018 sur les biens et produits qui auront déjà été importés.

*> Voir communiqué détaillé « TGC remboursement des stocks ».*

### **2. Projets de loi du pays**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays instituant un crédit d'impôt pour dépenses à l'exportation et portant diverses dispositions d'ordre fiscal. Ce texte permettra aux entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt pour les dépenses liées aux prospections commerciales en vue d'exporter, et d'un avantage fiscal pour compenser les centimes additionnels à l'exportation dont sont redevables les sociétés qui exportent. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la stratégie de soutien à l'exportation (plan OSE - Orientation pour le Soutien à l'Export), mise en œuvre par le gouvernement depuis 2016.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays qui permet d'encadrer juridiquement la relation entre les animateurs volontaires et les organisateurs de centres de vacances et de loisirs (CVL).

*> Voir communiqué détaillé « animation volontaire ».*

### **3. Projets de délibérations du Congrès**

#### **Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui modifie la délibération n° 175 du 19 octobre 2016 fixant les taux de la taxe générale sur la consommation. Cette modification a pour but de mettre à jour le texte suite au vote le 24 mai 2018 de la loi du pays reportant l'application des « taux pleins » de la TGC au 1<sup>er</sup> octobre 2018. Ce report, qui conduit mécaniquement à prolonger la durée de la marche à blanc de trois mois, nécessite des modifications des dispositions de l'article R. 505, qui fixe les taux de la TGC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification de la délibération modifiée n° 234 du 13 décembre 2006 portant dispositions particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités et établissements publics de Nouvelle-Calédonie. Ce texte a pour objet d'étendre aux EPIC le champ d'application dudit texte qui institue notamment des grilles fonctionnelles en faveur des directeurs et directeurs adjoints des établissements publics administratifs. En effet, faute de dispositions réglementaires, les agents qui exercent des fonctions de directeurs ou directeurs adjoints au sein des EPIC voient leur rémunération fixée par contrat dont la légalité est contestée par le service du contrôle de légalité de l'Etat, ce qui fragilise leur situation.

### **4. Délibérations du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour deux affaires).

## **5. Arrêtés du gouvernement**

### **Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Marjorie Fortier en qualité d'adjointe au chef du service de la fiscalité professionnelle, pôle impôt sur le revenu de la direction des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie (DSF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Laurence Dewulf en qualité de directrice adjointe des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie (DSF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention au comité des fêtes de WAPAN de 240 866 F afin de lui permettre d'organiser la « Fête de la musique 2018 » à l'île des Pins qui se déroulera le 23 juin 2018.

### **Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance et secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. David Ginocchi en qualité de directeur adjoint des affaires juridiques de la Nouvelle-Calédonie.

### **Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné M. Johanito Wamytan en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE), en remplacement de M. Didier Poidyaliwane. Il a également constaté la désignation d'un nouveau sénateur coutumier au CESE (remplacement de M. Pascal SIHAZE par M. Roméo ZEOULA).

### Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert neuf postes au titre du 1<sup>er</sup> concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours pour les concours externes de recrutement des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 500 000 F à la ville de La Foa pour l'acquisition de 26 vélos destinés à enseigner les bases de l'éducation routière aux enfants scolarisés dans le secteur primaire.

### Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 10 923 000 francs à la direction diocésaine de l'enseignement catholique destinés aux crédits pédagogiques et à la préparation au concours d'entrée à l'institut d'études politiques de Paris.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 2 454 300 F au fonds social collégien et lycéen des classes de l'enseignement privé du second degré sous contrat d'association de la direction diocésaine de l'enseignement catholique. Les fonds sociaux sont versés aux directions de l'enseignement privé pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin (dépenses de scolarité ou de vie scolaire).

### Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société MUTEX pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté n° 2014-1983/GNC du 5 août 2014 portant habilitation de M. François Petit en qualité d'agent spécial de la société d'assurances « ALPHA INSURANCE A/S »
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté n° 2015-2241/GNC du 20 octobre 2015 portant habilitation de M. Alain Curtet en qualité d'agent spécial de la société d'assurance « COVEA FLEET ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté n° 2015-2239/GNC du 20 octobre 2015 portant habilitation de M. Alain Curtet en qualité d'agent spécial de la société d'assurance « COVEA RISKS ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté n° 2010-1329/GNC du 16 mars 2010 portant habilitation de M. Frédéric Ducos en qualité d'agent spécial de la société d'assurance « GAIA INSURANCE A/S ».

### Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les membres de la commission régionale de sécurité de Nouméa :
  - M. Henri Ihily, inspecteur de la sécurité des navires, technicien du développement durable, est remplacé par M. Louis-Marie Guillaume, inspecteur de la sécurité des navires, ingénieur de la Nouvelle-Calédonie,
  - M. Régis Paraque, pilote maritime est remplacé par M. Olivier Renaud, pilote maritime,
  - M. Yann Bouvet est remplacé par M. Olivier Renaud en tant que représentant du syndicat professionnel des pilotes maritimes,
  - M. Michel Carle est remplacé par M. Delwyn Mc Phun (gérant de la société Quality Boat), en tant que représentant des chantiers navals,
  - M. Emile Mole est remplacé par M. Charlie Sarafian (second capitaine du navire BETICO II) en tant que suppléant des représentants du personnel navigant,
  - M. Emmanuel Despierre est remplacé par M. Benoist Deschamps (responsable de l'antenne de l'Agence nationale des fréquences radioélectriques),
  - M. Florimond Mura, capitaine d'armement de la société PESCANA, est nommé en tant que suppléant des armateurs à la pêche,
  - M. Roland Héros, et M. Jacques Moret, ne sont pas renouvelés. Les autres membres sont renouvelés pour une nouvelle période de trois années.

### Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de déplacement et de séjour de la délégation officielle de la Nouvelle-Calédonie devant participer au 6<sup>e</sup> festival des arts de la Mélanésie pour un montant de 37,4 millions de francs. L'événement se déroulera du 1<sup>er</sup> au 10 juillet 2018 à Honiara, aux îles Salomon. Une sélection de 123 artistes et d'une vingtaine d'accompagnateurs (représentants du gouvernement, interprètes, personnes-ressources et techniciens) s'y rendront du 27 juin au 12 juillet 2018 inclus.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 8 millions de francs à des structures culturelles pour 27 projets artistiques, culturels et socio-culturels (entre 100 000 francs et 750 000 francs pour les plus gros projets).

### Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné et constaté la composition nominative du conseil de famille des pupilles de la Nouvelle-Calédonie. En vertu de l'article L.224-1 du code de l'action sociale et des familles applicable en Nouvelle-Calédonie, la tutelle des pupilles de la Nouvelle-Calédonie est assurée conjointement par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le conseil de famille des pupilles. Ce dernier est composé comme suit :
  - des représentants des assemblées de provinces désignés par ces assemblées sur proposition de leur président ;
  - des membres des associations à caractère familial ou d'accueil ;
  - des personnalités qualifiées ;
  - des représentants des pupilles de la Nouvelle-Calédonie.

Pour siéger au sein du conseil de famille des pupilles de la Nouvelle-Calédonie, sont désignés :

- Pour les associations à caractère familial ou d'accueil :
  - Mme Céline Bonnet, représentante de la maison du petit enfant, Croix rouge petite enfance de la Nouvelle-Calédonie ;
  - Mme Jocelyne Chenevier-Lemoigne, titulaire, Mme Marie-Claude Tjibaou, suppléante, représentantes de l'Association pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes de Nouvelle-Calédonie (ASEA-NC).
- Au titre des représentants des pupilles de la Nouvelle-Calédonie :
  - Mme Paola Koteureu
- Au titre des personnalités qualifiées :
  - Mme Marie-Hélène Besson, directrice adjointe de la branche prestations sociales de la CAFAT.

**Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Séverine Métillon en qualité de directrice adjointe par intérim de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS).

**Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès pour l'examen des points suivants :
  - projet de délibération modifiant la délibération n° 175 du 19 octobre 2016 fixant les taux de la taxe générale sur la consommation ;
  - projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie (rapport n° 3040-23/GNC du 22.05.2018) ;
  - projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie (rapport n° 3040-24/GNC du 22.05.2018) ;
  - projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2017 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie (rapport n° 3040-25/GNC du 22.05.2018) ;
  - projet de délibération relative à la clôture d'autorisations de programme et d'engagement et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles au compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie (rapport n° 3040-26/GNC du 22.05.2018) ;
  - désignation des rapporteurs sur les projets de loi du pays déposés sur le bureau du Congrès.

**Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis à jour la liste des médecins agréés pour délivrer l'examen médical prévu à l'article R.118 du code de la route de Nouvelle-

Calédonie. Les docteurs Eric Degen et Camille Legrand ont été ajoutés. L'agrément des docteurs Mathieu Dunais et Roland Pigott a été résilié.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2012-4335/GNC du 26 décembre 2012 relatif à la tarification des vaccins pouvant être effectués au centre santé et voyages (CSV) de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie. Cette mise à jour s'intègre dans le cadre de l'adoption par le Congrès de la loi du pays du 20 avril 2017 relative aux produits de santé, et à l'arrêté du 26 janvier 2018 qui a fixé les coefficients applicables aux prix fabricants hors taxes des médicaments et produits pharmaceutiques remboursables par tranche.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé la liste des sportifs d'excellence dans les catégories « performance », « avenir » ainsi que celle des officiels techniques d'excellence sur la base des propositions du comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie.

\* \*  
\*

### **Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire et deux avis favorables sur des demandes de cartes de résident permanent. Il a émis huit avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.